

## **COMPTE RENDU AUDIO CONFÉRENCE DU 6 AVRIL 2020 DE 10H A 11H30**

Une deuxième audio-conférence dans le cadre de la pandémie du Covid 19 a eu lieu lundi 6 avril 2020 entre les organisations syndicales locales et la direction de la DIRCOFI Centre Ouest.

Les sujets abordés ont été les suivants :

### **1°) Questions Ressources Humaines :**

– situation des agents de la DIRCOFI CO au regard de la pandémie :

À ce jour, 4 agents font l'objet de suspicion de Coronavirus sans avoir été testés. Les 3 collègues déjà recensés lors de l'audio-conférence du 30 mars dernier vont mieux (2 seraient guéris).

En cas de connaissance d'un cas de suspicion de Coronavirus, la division RH pose les questions circonstanciées à l'agent et saisit le médecin de prévention territorialement compétent.

– situation administrative des agents de la DIRCOFI CO :

77 % des agents sont en situation de télétravail (incluant le mode dégradé) ;

20 % des agents sont en situation d'autorisation d'absence ;

3 % des agents sont en arrêt de travail.

- Traitement des jours RTT :

Sur un éventuel impact des autorisations d'absences sur des jours RTT ou congés, la direction a affirmé n'avoir aucune information. Le sujet est toujours en cours de traitement auprès du Ministère.

Notre organisation a indiqué que si, en principe, la réduction des RTT était susceptible de s'imposer car les autorisations d'absence ne peuvent réglementairement pas produire de RTT (décret de 2017), elle milite pour le maintien des dispositions d'attribution des jours ARTT et ce quelle que soit la position administrative durant le confinement (AA...) (les collègues placés en autorisation d'absence n'ont pas choisi cette situation).

- Sort des congés :

La direction a indiqué que la question du report des congés n'était toujours pas tranchée. A ce jour, il n'y a pas de décision concernant des jours de congés qui seraient imposés ou retirés aux agents.

Il est rappelé que Solidaires demande le report sans condition limitative de la date limite d'utilisation des jours de congés de 2019 reportés sur 2020. Censée être posée avant la fin des congés de printemps, la date doit être décalée au moins le temps de la durée du confinement.

- Réserve civique :

La question de la priorité de ce dispositif de réserve civique qui constitue un dispositif de bénévolat n'est pas tranchée par rapport au dispositif de volontariat du soutien des DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP.

- Sélection IDIV :

La direction a indiqué que les oraux blancs seraient reportés en septembre et la sélection d'IDIV en octobre prochains.

- Mouvements de mutation :

A ce jour, le calendrier des prochains mouvements n'est pas connu. Toutefois, la direction a précisé que la centrale envisageait de s'écarter le moins possible du calendrier initial.

- Consignes sanitaires :

Lors de la récupération des courriers postaux, un délai de 24 heures devra être respecté avant de les ouvrir. L'utilisation de gants est recommandée.

- Note de la DGAFP du 31 mars 2020 :

Dans un contexte où la santé de la population et des agent.es des services publics qui continuent à assurer leurs fonctions, devrait être la seule préoccupation de la direction de la Fonction publique, Solidaires a condamné la note de la DGAFP du 31 mars 2020 intitulée « *Quelles mesures possibles en cas de refus de l'agent de prendre son service dans le cadre du PCA ou d'un recours abusif au droit de retrait ?* ». Il est pour le moins regrettable que le ministre et la DGAFP mettent un zèle tout particulier à s'intéresser aux sanctions et au recul sur les droits des agents (tentative de dissuasion et restriction au droit de retrait la semaine dernière).

- Report du CTL du 16 mars 2020 :

Tou-te-s les participantEs à cet audio-conférence ont accepté de tenir le CTL initialement prévu le 16 mars dernier par audio-conférence la semaine du 20 avril.

**2°) Soutien de la DIRCOFI aux DDFIP/DRFIP :**

La direction a présenté le dispositif de soutien des DIRCOFI au DDFIP/DRFIP en soulignant qu'il est basé sur le volontariat. Le recensement a permis de dénombrer environ 140 collègues volontaires (en incluant les collègues volontaires des BII de Rennes et Orléans).

Le dispositif concerne :

• ***le fonds de solidarité aux entreprises*** :

La MRV s'assure par des traitements automatiques de la recevabilité de certaines conditions d'éligibilité au dispositif (n° SIREN, n° IBAN,...). Les premiers tests correspondent à 75 % du traitement des dossiers. Par suite, le soutien sera attendu sur les 25 % de traitement manuel restant.

Un « pas-à-pas » va être diffusé.

• ***le soutien plus général sur d'autres missions prioritaires*** :

La division 1 sera le point d'entrée du soutien de ces autres missions (il est envisagé d'intégrer la campagne IR dans ce dispositif). Des « pas-à-pas » vont être diffusés et des référents locaux désignés.

S'agissant des relances téléphoniques à faire sans que les collègues volontaires soient équipés de téléphones professionnels, la direction a observé qu'une fiche technique pour passer des appels de manière anonyme va être diffusée.

En outre, la direction a indiqué avoir un stock de téléphones portables professionnels (entre 20 et 30) qu'elle pourra, une fois les cartes SIM achetées, mettre à disposition des agents volontaires n'étant pas équipés de téléphone professionnel.

Solidaires rappelle sa position qui consiste à exiger que pour effectuer des tâches professionnelles les agents doivent être équipés de matériel professionnel.

Suite à une intervention de Solidaires à propos de besoins limités observés dans d'autres interrégions, la direction a admis ne pas être en capacité actuellement de déterminer les besoins

réels des DDFIP/DRFIP de l'interrégion Centre Ouest. La demande dans le cadre de ce dispositif ne va vraisemblablement pas correspondre à l'offre en l'état.

### **3°) Métiers du CF :**

La direction constate actuellement une activité réduite pour les métiers CF de la DIRCOFI Centre Ouest : poursuite de quelques contrôles en cours (uniquement si accord express et formel du contribuable), préparation administrative de dossiers engagés (préparation MER, rapports, 3909, ...), dégrèvements,...

2 axes de réflexion actuellement :

- clôture des opérations en cours
- engagement des nouveaux contrôles

Quel calendrier ?

Pour l'instant, nous n'avons aucune visibilité sur cette question. Toutefois, un groupe de travail a été mis en place à la DIRCOFI Centre Ouest (2 AFIPA, IDIV expert programmation, référente fraude, chefs de brigade,...). Les pistes de travail de ce GT sont les suivantes : programmation prioritairement pour des CSP et des opérations ciblées, détecter les comportements frauduleux apparus pendant la période de crise sanitaire.

La direction a indiqué que vraisemblablement les contrôles ne reprendront pas immédiatement à la fin de la période de confinement (un mois après la fin du confinement?). Dans ce contexte, les acteurs du CF devront être davantage dans l'accompagnement des entreprises car ces dernières connaîtront des difficultés économiques. A terme un soutien des DIRCOFI à d'autres services des DDFIP/DIRCOFI n'est pas exclu (ex vis-à-vis des PCE, voire des SIE qui auront probablement accumulé du retard ?).

La prochaine audio-conférence entre les organisations syndicales et la direction est prévue le mardi 14 avril 2020 à 10H00.

Prenez soin de vous, de vos proches et de vos collègues.

#### **RESTONS EN CONTACT**

**N'hésitez pas à nous faire remonter vos demandes ou interrogations sur  
[solidaires-fp-dircofi-co@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:solidaires-fp-dircofi-co@dgifp.finances.gouv.fr)**

**Retrouvez également d'autres informations sur notre site national**

**<https://solidairesfinancespubliques.org>**

**Pendant cette période de confinement, le journal l'UNITE est ouvert à tous**